Docusign Envelope ID: 77D5100B-E7DF-4D27-8A6E-4F568DF8C018

**CB HOLDING**
**Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros**
**Siège social : 6 rue Alfred de Musset – 42330 SAINT-GALMIER**
**951 232 206 RCS SAINT ETIENNE**

(Ci-après dénommée la « **Société** »)

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 26 septembre,
A 14 heures,

Les associés de la société CB HOLDING se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la Société, sur convocation faite à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Quentin CAPELLE, en qualité de Président de la Société.

Madame Eileen BALAGUER est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte, permet de constater que les associés présents possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- le rapport du Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- […]
- Modification de la dénomination sociale de la Société et modification corrélative de l'article 3 des statuts ;
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le président donne ensuite lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Docusign Envelope ID: 77D5100B-E7DF-4D27-8A6E-4F568DF8C018

Il fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[…]

**DEUXIEME RESOLUTION**

(Modification de la dénomination sociale de la Société et modification corrélative de l'article 3 des statuts)

L'Assemblée Générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société à compter de ce jour, et en conséquence de procéder à la modification de l'article 3 des statuts de la Société de la manière suivante :

*« **ARTICLE 3 – DENOMINATION***

*La dénomination sociale est :*

*« **ABCP GROUP** ».*

*Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination sera précédée ou suivie immédiatement des mots écrits lisiblement « Société par actions simplifiée » ou des initiales « SAS » et de l'énonciation du montant du capital social.*

*En outre, la Société doit indiquer en tête de ses factures, notes de commandes, tarifs et documents publicitaires, ainsi que sur toutes correspondances et récépissés concernant son activité et signés par elle ou en son nom, le siège du tribunal au greffe duquel elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés, et le numéro d'immatriculation qu'elle a reçu. »*

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

**TROISIEME RESOLUTION**

*(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)*

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

***

**Pour extrait certifié conforme**

* Document signé électroniquement via le procédé de signature électronique Docusign

DocuSigned by:
Quentin Capelle
0E70D0DEA1B34E0...

**Monsieur Quentin CAPELLE**
Président